



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ

Absents excusés : M. Henri LANCELIN pouvoir à Mme Graziella LACROIX, M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Jérôme de NAZELLE pouvoir à M. Georges DEGROOTE, Mme Christine GOSSELIN pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Lydie DUCHON, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 33

Réf : 2022/12/1 - OBJET : Travaux d'Intérêt Général (TIG). Autorisation de signer la convention.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 131-22, 131-23, 131-24 et R.131-12 du Code pénal,

Vu le Code pénitentiaire, notamment les articles L.623-1, L.623-2 et R.623-1 à R.623-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2013/12/28 du 18 décembre 2013 autorisant le Maire à signer une convention avec le Service Pénitentiaire d'insertion et de probation des Yvelines pour la mise en place de Travaux d'Intérêt Général,

Vu la proposition de convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines, le Service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Yvelines et l'association PIMMS MEDIATION YVELINES et les annexes jointes à la présente délibération,

Considérant qu'au titre de sa politique de prévention et de lutte contre la délinquance, la commune entend soutenir et développer l'accueil et l'accompagnement des publics aujourd'hui condamnés à un TIG, au sein des services municipaux de la Ville,

Considérant la possibilité d'offrir aux condamnés une alternative à l'emprisonnement,

Considérant la nécessité de signer une convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation des Yvelines, le Service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Yvelines et l'association PIMMS MEDIATION YVELINES pour la mise en œuvre de l'action susmentionnée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines, le Service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Yvelines et l'association PIMMS MEDIATION YVELINES, pour l'accueil et la mise en place de Travaux d'Intérêt Général sur la Ville.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **16 DEC. 2022**
et par publication en ligne le : **16 DEC. 2022**

Saint-Cyr-l'École,
le : **16 DEC. 2022**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Travaux d'Intérêt Général (TIG). Autorisation de signer la convention

Date de transmission de l'acte : 16/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-12-1 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20221214-2022-12-1-DE

Date de décision : 14/12/2022

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle